

**CPA**

**SAINT-JEAN**

**Critères de solo 2016**

Pour le spectacle annuel 2017

Les feuilles de résultats (Star 2 à Or, Sans-limites à Sénior) de toutes les compétitions auxquelles votre enfant participera doivent être remises au club dans un délai de 7 jours suivant la compétition. Pour les catégories Star 2 et 3, ce sont les feuilles d'éléments qui doivent être rapportées. Pour la catégorie Star 4, la feuille de rang ainsi que la feuille de résultats des éléments doivent être remises au club. Ces feuilles sont requises pour :

- Les photos des médaillés dans le journal local.
- L'obtention d'un solo, d'un duo, d'un trio ou d'un quatuor lors du spectacle annuel.
- La compilation des résultats pour le dossier lauréats.

L'année de compilation des résultats pour l'obtention d'un solo, duo, trio et d'un quatuor débute au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se termine au 31 décembre 2016.

## CATÉGORIES STAR

Pour les catégories STAR, un patineur peut faire autant de compétitions qu'il le désire, toutefois, les 4 meilleurs résultats de compétition seront comptabilisés. Parmi les 4 compétitions comptabilisées, 2 compétitions proviendront obligatoirement de la région Rive-Sud. Le solo sera obtenu dans la plus basse catégorie. S'ils se méritent un solo dans les deux catégories comptabilisées, ils obtiendront le solo de la plus haute catégorie.

Toutefois, un patineur s'étant mérité un solo lors de la revue annuelle précédente en fonction de ses résultats à la finale provinciale Michel-Proulx (c'est-à-dire de l'obtention d'un podium) ne pourra obtenir de points pour cette compétition.

En ce qui concerne la finale régionale STAR, des points seront accordés uniquement pour les finales.

Afin d'être éligible aux solos, duos, trios ou quatuor STAR, un minimum de 2 compétitions doit avoir été effectué.

Les compétitions STAR de la région Rive-Sud admissibles aux calculs de pointages pour l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor sont :

- Invitation Chambly
- Invitation Saint-Hubert
- Invitation Michel-Leblanc
- Invitation Rive-Sud
- Finale régionale STAR
- Rencontre des Jeunes Étoiles
- Invitation Sainte-Julie

Afin de déterminer les patineurs qui se mériteront un solo, duo, trio ou quatuor dans les catégories STAR le calcul des points sera effectué de la façon suivante :

**STAR 1** Pas de solo, duo, trio ou quatuor.

**STAR 2 et STAR 3** Une pondération sera associée au niveau de chaque élément effectué. La somme de la valeur associée à chaque élément sera comptabilisée pour une compétition. La moyenne des compétitions admissibles permettra de déterminer les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés qui seront admissibles pour effectuer le quatuor. Ce quatuor sera composé de deux patineurs STAR 2 et de deux patineurs STAR 3. Ces patineurs doivent être dans les catégories (de club) Inter ou moins pour le STAR 2 et Inter avancé ou moins pour le STAR 3. Advenant qu'un parent ne remette pas la feuille de résultats pour les catégories de STAR 2 et 3, le patineur obtiendra automatiquement 10 points pour les compétitions où il a été inscrit.

**Valeur des éléments** Or : 3 points | Argent : 2 points | Bronze : 1 point | Mérite : 0 point

#### **STAR 4**

Une pondération sera associée à chaque position. Suite à la compilation des points pour l'année, les plus hautes moyennes seront éligibles pour effectuer un trio. Ces patineurs doivent être dans les catégories (de club) Sénior ou moins. Un seul patineur Sénior sera éligible au trio si son pointage le positionne dans les 3 meilleurs pointages Star 4.

**Valeur des éléments** 1<sup>re</sup> position : 3 points | 2<sup>e</sup> position : 2 points | 3<sup>e</sup> position : 1 point

À la fin de la période de compilation, advenant une égalité au classement entre deux patineurs STAR 4, des points seront octroyés à partir de la valeur pour chaque élément présenté comme pour les STAR 2 et 3 afin de départager le gagnant.

#### **STAR 5 à OR**

Aux fins de calculs de pointages, un patineur ayant compétitionné dans plus d'une catégorie au cours de la même année verra son solo attribué en fonction de la dernière catégorie où il a concouru. Au cours d'une même année, un patineur STAR qui passe au compétitif verra ses points calculés pour les compétitions auxquelles il a participé au compétitif et sera ainsi considéré dans la catégorie des solos compétitifs et un patineur qui passe du compétitif au STAR verra ses points calculés pour les compétitions auxquelles il aura participé au STAR et sera ainsi considéré dans la catégorie des solos STAR.

Pour toutes les catégories Star, un patineur ne pourra obtenir le solo de sa catégorie, s'il n'a pas atteint un certain seuil de réussite. Exemple : Si un seul patineur se trouve dans la catégorie Star 6 et qu'un solo STAR 6 peut être distribué, afin de se mériter le solo, un seul résultat lors d'une compétition admissible devra se trouver parmi la demie supérieure de tous les résultats en fonction de tous les patineurs de catégorie STAR 6 ayant compétitionné. Les compétitions admissibles sont les suivantes : Finale régionale, Sainte-Julie, Chambly, Michel-Leblanc, Rive-Sud et St-Hubert.

Notez bien qu'un patineur STAR ne peut se mériter un solo, duo, trio ou quatuor dans la même catégorie deux années consécutives. Par exemple, un patineur STAR peut demeurer Inter pendant plus d'une année, mais doit compétitionner dans des catégories différentes pour obtenir un solo deux années consécutives ex : STAR 5 une année et STAR 6 lors de l'année suivante à l'exception de la catégorie «OR» qui, elle sera éligible pour une autre année supplémentaire.

Dans les catégories STAR, advenant l'annulation d'une compétition, d'une catégorie ou qu'un patineur est seul dans sa catégorie, aucun point ne sera alloué.

### **NOMBRE DE SOLO, DUO, TRIO ET QUATUOR**

Le tableau suivant présente le nombre de solo, duo, trio et quatuor qui pourront être partagés à travers nos patineurs pour la revue annuelle 2017.

| <b><i>TABLEAU 1</i></b> | <b><i>NOMBRE</i></b> | <b><i>DURÉE</i></b> |
|-------------------------|----------------------|---------------------|
| <b>STAR 2 et 3</b>      | 1 quatuor            | 2 min               |
| <b>STAR 4</b>           | 1 trio               | 2 min               |
| <b>STAR 5</b>           | 1 solo et un duo     | 2 min               |
| <b>STAR 6</b>           | 1 solo et un duo     | 2 min               |
| <b>STAR 7 et 9</b>      | 1 solo               | 2 min               |
| <b>STAR 8</b>           | 1 solo               | 2 min 30 sec        |
| <b>STAR 10</b>          | 1 solo               | 2 min 30 sec        |
| <b>OR</b>               | 1 solo               | 2 min 30 sec        |

## CATÉGORIES COMPÉTITIVES

Pour les catégories compétitives, seules les compétitions présentées ci-dessous sont admissibles au calcul des points pour l'obtention d'un solo. Pour les catégories sans limite, pré-juvénile et juvénile, la moyenne des pointages CPC (score final) des compétitions admissibles sera calculée. Pour les catégories pré-novice et plus, lorsqu'il y a un programme court et un programme long, la moyenne, des pointages obtenus aux programmes courts seront additionnés à la moyenne des points obtenus aux programmes longs. Pour chaque catégorie en fonction du nombre de solos à attribuer (voir tableau 1), les patineurs ayant obtenu les pointages les plus élevés se verront attribuer les solos disponibles. La moyenne sera bonifiée de 5 points pour une participation aux Jeux du Québec ou aux Jeux de la Participation.

Pour toutes les catégories compétitives, un patineur ne pourra obtenir le solo de sa catégorie s'il n'a pas atteint un certain seuil de réussite. Exemple : Si un seul patineur se trouve dans la catégorie juvénile et qu'un solo juvénile peut être distribué, afin de se mériter le solo, un seul résultat lors d'une compétition admissible devra se trouver parmi le tiers supérieur de tous les résultats en fonction de tous les patineurs de catégorie juvénile ayant compétitionné.

Lorsqu'un patineur juvénile passe pré-novice à l'intérieur d'une année où les points sont comptabilisés pour les solos, les points cumulés dans la catégorie juvénile seront comptabilisés avec les points des programmes libres chez les pré-novices.

Afin d'être éligible aux solos compétitifs, un minimum de 2 compétitions doit avoir été effectué.

## COUPLE ET DANSE

Une patineuse ou un patineur du CPA Saint-Jean qui compétitionne en couple dans les catégories pré-juvénile et juvénile doit s'être classé(e) dans la première demie de la feuille de résultats lors des compétitions admissibles. Les patineurs pré-novice à sénior s'étant classés sur l'Équipe du Québec obtiendront automatiquement la chance de présenter un numéro lors du spectacle de fin d'année.

Une patineuse ou un patineur du CPA Saint-Jean qui compétitionne en danse dans les catégories pré-juvénile doit avoir compétitionné sur les événements (danse libre et tracé) danses A, et s'être classée dans la première demie de la feuille de résultats lors d'une des compétitions admissibles. Les patineurs juvéniles doivent compétitionner sur la danse sur tracé ainsi que sur la danse libre et s'être classés parmi la première demie de la feuille lors d'une des compétitions admissibles. Les patineurs pré-novice à sénior s'étant classés sur l'Équipe du Québec obtiendront automatiquement la chance de présenter un numéro lors du spectacle de fin d'année.

Si plus d'un couple en paire ou en danse se qualifiaient pour une catégorie (ex : pré-juvénile) en fonction des critères, le couple en paire ou en danse ayant obtenu le plus haut pointage calculé de la même façon qu'un patineur compétitif en simple se verra attribuer le numéro pour le spectacle.

Pour les catégories couple et danse, un minimum de 2 compétitions doit avoir été effectué pour obtenir un numéro au spectacle.

**CATÉGORIES COMPÉTITIVES : Compétitions admissibles aux calculs des pointages pour l'obtention d'un solo, duo ou trio (simple, couple et danse) :**

**Sans limites**

- Finale régionale STAR
- Championnats de Section B
- Finale provinciale Michel-Proulx

**Pré-Juvenile**

- Jeux du Québec régionaux
- Championnats de Section B
- Finale provinciale Michel-Proulx
- Championnats québécois d'été

**Juvenile**

- Championnats québécois d'été
- Jeux du Québec régionaux
- Championnats de Section B
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation

**Pré-novice**

- Championnats québécois d'été
- Sous-section ou Georges-Éthier
- Championnats de Section A
- Défi de l'est
- Jeux du Canada
- Jeux du Québec régionaux
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
- Série estivale nationale

**Novice**

- Championnats québécois d'été
- Sous-section ou Georges-Éthier
- Championnats de Section A
- Défi de l'est
- Championnats canadiens
- Jeux du Canada
- Jeux du Québec régionaux
- Jeux du Québec ou Jeux de la Participation
- Compétitions internationales.
- Série estivale nationale

**Junior et Sénior**

- Championnats québécois d'été
- Sous-section ou Georges-Éthier
- Championnats de Section A
- Défi de l'est
- Championnats canadiens
- Jeux du Canada
- Compétitions internationales
- Série estivale nationale

**NOMBRE DE SOLOS, DUOS, TRIOS ET QUATUOR**

Le tableau suivant présente le nombre de solos, duo, trio et quatuor qui pourront être partagés à travers nos patineurs pour la revue annuelle 2016.

| <b>TABLEAU 2</b>        | <b>NOMBRE</b>    | <b>DURÉE</b> |
|-------------------------|------------------|--------------|
| <b>Sans limite</b>      | 1 solo           | 2 min        |
| <b>Pré-juvenile</b>     | 1 solo           | 2 min        |
| <b>Juvenile</b>         | 1 solo           | 2 min        |
| <b>Pré-Novice</b>       | 2 solos          | 2 min 30 sec |
| <b>Novice</b>           | 2 solos          | 2 min 30 sec |
| <b>Junior et Sénior</b> | Solo automatique | 3 min        |

# RÈGLEMENTS

## Rubrique 1 : Numéro des médaillés

### 1.1

Numéro des médaillés : Pour participer à ce numéro lors de la revue annuelle, les patineurs STAR devront s'être mérité une médaille en style libre ou en interprétation. Pour les patineurs compétitifs, lorsqu'il y a moins de 20 patineurs, les trois premières positions seront admissibles au numéro des médaillés. Ils devront s'être classés dans les 6 premières positions dans des groupes de 21 à 27 patineurs, dans les 9 premières positions pour les groupes de 28 à 31 patineurs et dans les 12 premières positions pour les groupes de 32 patineurs et plus. Pour les catégories compétitives, la médaille reconnue peut avoir été gagnée lors d'une compétition invitation, d'une compétition régionale ou d'une provinciale.

### 1.2

Un patineur qui se mérite un solo, un duo ou un trio ne peut faire le numéro des médaillés.

### 1.3

Un patineur qui obtient une mise en évidence demeure éligible au numéro des médaillés.

## Rubrique 2 : Solo

### 2.1

Lors de l'obtention d'un solo, d'un duo, d'un trio ou d'un quatuor, ce dernier sera présenté lors des deux représentations.

### 2.2

Solo sans calcul de pointages : Les patineurs STAR s'étant classés parmi les 3 premières positions lors de la finale provinciale STAR Michel-Proulx se mériteront automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours. Un patineur de catégorie Pré-juvénile ou Juvénile qui se mérite un podium lors de la finale des Section B obtiendra automatiquement un solo lors de la revue annuelle de l'année en cours.

Ils pourront y présenter leur solo de compétition ou une chorégraphie en lien avec le thème de la revue annuelle. Si toutefois le patineur a déjà obtenu un solo pour une autre raison, il ne pourra obtenir un deuxième solo pour le dernier point mentionné. Les patineurs du secteur compétitif qui se rendront à la compétition Défi de Patinage Canada (Équipe du Québec) auront automatiquement un solo lors de la revue annuelle suivant la compétition. Les patineurs se classant parmi les trois premières positions lors de la finale des Jeux du Québec ou de la Participation auront également un solo lors de la revue annuelle de la saison en cours. Il est à noter qu'un patineur qui se voit octroyer ce privilège ne pourra bénéficier de points associés à cette compétition lors de l'année de compilation suivante. Les patineurs qui se méritent ce privilège et qui étaient déjà dans un duo ou un trio auront la possibilité de demeurer dans le numéro prévu ou d'obtenir le solo mérité. La place laissée libre dans un duo sera offerte au patineur suivant ayant le

plus haut pointage. Tous les frais encourus pour le montage de la chorégraphie seront transférés au patineur bénéficiant d'une chorégraphie déjà préparée.

### 2.3

Un patineur qui se mérite plus d'un solo ne pourra en cumuler plus d'un. Le solo non fait ne pourra être reporté à une année ultérieure. Lorsqu'un patineur se mérite plus d'un solo en fonction des critères, il devra occuper le solo en lien avec sa catégorie de compétition.

### 2.4

Les solos seront accordés à partir des plus hauts pointages des catégories, selon l'ordre présenté ci-dessous. Il va de soi que les musiques de solos seront toutes présentées aux premiers patineurs à choisir et ainsi de suite.

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| 1. Senior compétitif | 8. Star 7 et 9     |
| 2. Junior compétitif | 9. Juvénile        |
| 3. Novice            | 10. Star 6         |
| 4. Pré-novice        | 11. Pré-Juvénile   |
| 5. Triple Or         | 12. Star 5         |
| 6. Star Or           | 13. Tirage au sort |
| 7. Star 8 et 10      |                    |

### 2.5

Un solo sera tiré au sort parmi tous les patineurs ayant compétitionné lors de l'année admissible ne s'étant pas déjà vu octroyer un solo, un duo, un trio ou un quatuor lors de la revue annuelle précédente ou n'ayant pas déjà obtenu un solo par tirage au sort lors des années précédentes. La durée de ce solo sera de 2 minutes.

### 2.6

Seuls les patineurs STAR privés à temps plein de catégorie STAR 5 et plus ainsi que les patineurs compétitifs sont éligibles aux solos et duos. Les patineurs qui compétitionnent dans les catégories STAR 2, 3 et 4 sont éligibles au trio ou au quatuor.

### 2.7

Pour être éligible aux solos, un patineur compétitif ayant un statut d'entraîneur qui désire garder son statut de patineur doit être inscrit pour la saison au complet et avoir complètement payé son inscription avant le 1er septembre de l'année courante. Un patineur STAR de moins de 21 ans et ayant un statut d'entraîneur de moins de deux ans d'ancienneté pourra conserver son statut de patineur s'il est inscrit pour la saison au complet et avoir complètement payé son inscription avant le 1er septembre de l'année courante. Ces patineurs ayant un statut d'entraîneur demeurent éligibles aux solos.

### 2.8

Afin d'être éligible pour un solo, duo, trio ou quatuor, un patineur doit avoir représenté le club de Saint-Jean durant une période d'un an.

## 2.9

Pour être éligibles aux solos, les patineurs doivent participer à tous les numéros de groupe. Exceptionnellement, un patineur pourrait demander une exemption en présentant une requête en ce sens au C.A. La demande d'exemption peut être refusée.

## 2.10

Dans l'éventualité où il y a égalité dans l'attribution d'un solo dans une catégorie, celui-ci pourra être considéré comme un duo ou un solo sera ajouté, et cela au choix du CA.

## 2.11

Afin d'être éligible aux solos, duos, trios ou quatuor STAR, un minimum de 2 compétitions doit avoir été effectué. La même règle s'applique pour le compétitif.

### **Rubrique 3 : Spectacle**

#### 3.1

Si des personnages étaient nécessaires dans certains numéros Junior, Inter ou Sénior, ils seront attribués au prochain patineur de la catégorie concernée n'ayant pas obtenu de solo, de duo, de trio ou de quatuor. La décision d'avoir recours à un personnage pour un numéro doit se faire avant le 1er février et est irrévocable. Pour les patineurs PP+ ou PP, le personnage sera octroyé au patineur ayant obtenu le meilleur pointage selon la grille présentant la valeur des éléments. Advenant une égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les patineurs concernés.

#### 3.2

Les patineurs carte de membre ne peuvent participer à la revue annuelle. Les patineurs extérieurs qui patinent à temps plein sur les glaces du CPA ne peuvent participer à la revue annuelle.

#### 3.3

Un patineur qui change de catégorie durant l'année de compilation, même s'il participe à une seule compétition dans cette nouvelle catégorie, verra ses résultats de compétition dans la nouvelle catégorie être comptabilisés avec ses résultats obtenus préalablement dans sa catégorie précédente. Bien entendu, ce patineur sera considéré dans sa plus haute catégorie pour l'attribution des solos, duo, trio ou quatuor pour le spectacle.

#### 3.4

Lors de l'obtention d'un solo, duo, trio ou quatuor, les frais associés aux costumes pour ces numéros sont aux frais des parents de ces patineurs. Les coûts associés à la musique seront toutefois défrayés par le CPA. Les coûts associés aux montages musicaux des invités sont à leur frais.

#### 3.5

Lors de l'obtention d'une mise en évidence intégrée dans un numéro, les frais associés aux costumes seront assumés par le CPA.

## **Rubrique 4 : Interprétation**

### 4.1

Il n'y aura pas de numéro d'interprétation lors de la revue annuelle, par contre, un patineur peut faire des compétitions en interprétation en plus des compétitions en style libre. Parmi les compétitions de style libre admissibles, un maximum de deux compétitions en interprétation sera comptabilisé à l'intérieur d'une année admissible. Si ce patineur se mérite un solo, il pourra choisir de le faire en style libre ou en interprétation.

## **Rubrique 5 : Tests**

### 5.1

Les tests ne contribuent pas à l'obtention d'un solo, par contre, afin de reconnaître le travail de patineurs ayant passé plusieurs tests, une mise en évidence sera octroyée au patineur de chaque groupe (Junior, Inter et Sénior) ayant obtenu le plus haut pointage de tests en fonction de la grille de pointage de Patinage Rive-Sud. La mise en évidence sera de 30 secondes pour le patineur du groupe Junior et de 45 secondes pour les patineurs des Inters et des Séniors. Advenant qu'un patineur ait déjà obtenu un solo, duo ou trio pour toute autre raison, ce patineur ne pourra pas obtenir la mise en évidence. La mise en évidence sera alors octroyée au patineur suivant pourvu qu'il ait obtenu un pointage de tests minimum de 8 points pour les Séniors, 5 points pour les Inter et Inter avancé et 1 point pour les juniors. Cette rubrique pourrait être sujette à changement en fonction du nouveau système d'évaluation des tests.

## **Rubrique 6 : Triple Or**

### 6.1

Un patineur ayant obtenu son niveau Triple Or au 31 décembre de l'année précédant la revue annuelle (Style libre, danses et habiletés) obtiendra un solo automatiquement lors de la revue annuelle de la saison en cours.

## **Rubrique 7 : Bonus**

### 7.1

Pour chaque patineur, les bonis de points reçus pour participation à la finale provinciale STAR Michel Proulx et aux Jeux du Québec ou de la Participation seront ajoutés au pointage final déjà calculé. Les bonis de 5 points obtenus lors de la participation à la compétition Invitation Michel Leblanc seront ajoutés au pointage final déjà calculé.

### 7.2

Tout patineur aura cinq points (5) de participation (5 points MAXIMUM par patineur) pour toute inscription solo (excluant les compétitions d'équipe) lors de la compétition Invitation Michel Leblanc. Si pour une raison quelconque, il n'y a pas de catégorie ouverte pour un patineur donné, celui-ci se verra aussi allouer cinq points (5) comme s'il avait participé à la compétition. Si une catégorie est éliminée de la compétition pour quelques raisons que ce soient ou si un patineur est seul dans sa catégorie, uniquement cinq points de participation seront alloués. Un patineur qui ne peut pas participer à la compétition

Invitation Michel Leblanc en raison de blessure recevra automatiquement les cinq points de participation. Par contre, pour ce faire, le patineur devra répondre aux trois critères suivants : soit s'être inscrit à la compétition, avoir payé les frais d'inscription de la compétition & fournir une preuve médicale. Pour ce patineur, cette compétition sera considérée comme ayant été faite pour se qualifier comme patineur actif.

### 7.3

Pour les catégories STAR, plus particulièrement pour les STAR 4 et plus, une bonification de 0,5 sera octroyée aux 4 premiers patineurs lorsqu'il y a un groupe de 10 patineurs ou plus.

### 7.4

STAR 5 et +, une bonification de 2 points sera ajoutée aux patineurs qui participent à la finale provinciale Michel Proulx et n'ayant pas obtenu un solo lors de la revue annuelle précédente donc, qui n'a pas obtenu de podium.

## **Rubrique 8 : Comité**

### 8.1

Le comité se réserve le droit d'ajouter un solo, duo et/ou trio ou tout autre numéro en fonction des résultats de compétitions.

## **Rubrique 9 : Feuilles de résultats**

### 9.1

Les points seront comptabilisés UNIQUEMENT à partir des feuilles de résultats de compétition. Ces feuilles doivent être remises au responsable des compétitions dans les sept (7) jours suivant la date de la compétition. Les derniers résultats devront être remis au plus tard le 31 décembre 2016 pour toutes les catégories.

### 9.2

Advenant une non-remise des feuilles de résultats, le club ne sera pas tenu responsable d'un résultat non comptabilisé.